

PEUT-ON ENCORE PARLER D'INSERTION POUR LES JEUNES SANS FORMATION ?

Par Luc Chevalier et Serge Zilberman

En 1976, 36 % des jeunes sans formation occupaient un emploi quelques mois après avoir quitté le système éducatif. Ils ne sont plus que 6 % aujourd'hui. Que deviennent les autres ? La plupart entrent en apprentissage ou bien sont concernés par certains contrats des « mesures jeunes ». C'est ce que montre une enquête conduite par le CEREQ auprès de ces jeunes, dix-huit mois après leur sortie de l'école.

Une fraction importante des 800 000 jeunes qui sortent chaque année de scolarité initiale n'a pas acquis une formation professionnelle complète ou entamé un second cycle de l'enseignement secondaire : il s'agit des élèves issus des niveaux VI et Vbis de formation¹. Si le nombre de ces élèves a considérablement diminué au cours des dix dernières années, passant de 30 % d'une cohorte de sortants de l'appareil éducatif à moins de 20 %, ils étaient encore environ 150 000 dans ce cas en 1986 (tableau 1). Il faut ajouter à ces chiffres les effectifs des élèves issus des sections d'éducation spécialisée (SES) évalués, en 1986, à 25 000.

Cette diminution globale des effectifs tient plus à la baisse des sorties des élèves du niveau Vbis, qui vont plus souvent qu'auparavant au terme de leur CAP ou de leur BEP, qu'à celles des jeunes du niveau VI dont le flux a nettement moins décliné au cours de la période (tableau 1) : - 47 % de 1976 à 1986 pour le niveau Vbis contre - 25 % pour le niveau VI. On a d'ailleurs l'impression d'assister

Tableau 1
Évolution des flux de sorties
aux niveaux VI et V bis (Hors SES)

| | 1976 | 1980 | 1984 | 1986 | Variation 1976 1986 |
|---|---------|---------|---------|----------------------|---------------------------|
| Niveau VI | 111 700 | 109 900 | 90 200 | 87 000 (85 000) | - 25 % |
| Niveau V bis | 121 000 | 92 500 | 70 000 | 66 000 (60 000) | - 47 % |
| Effectifs de sortants | 232 700 | 202 400 | 160 200 | 153 000 (145 000) | - 35 % |
| % des sortants VI-V bis par rapport à l'ensemble des sortants | 30 % | 25 % | 20,4 % | 18,5 % | |

(*) Sorties Education nationale à l'exclusion des sorties de l'enseignement agricole (données 1985 pour ces derniers).

¹ On regroupe sous cette dénomination les jeunes qui sortent des classes de 6^e, 5^e, 4^e, CEP (certificat d'éducation professionnelle), CPPN (classe préprofessionnelle de niveau) ou CPA (classe préparatoire à l'apprentissage) (niveau VI), ainsi que de la classe de 3^e ou des années non terminales de CAP ou de BEP (niveau Vbis).

Sources : Années 1976-1984 : Bilans Formation-Emploi, CEREQ-DEP-INSEE. Année 1986 : Enquête décentralisée, CEREQ-DEP.

depuis quelques années à un ralentissement, voire à un arrêt, du mouvement de décroissance des sorties à ce niveau.

Comment ces jeunes accèdent-ils à l'emploi ? Une enquête téléphonique réalisée en décembre 1987, un an et demi après leur sortie de scolarité, apporte d'utiles indications sur leur situation à cette date. Comportant en outre une information rétrospective ayant trait au mois de janvier de la même année, elle autorise la réalisation d'analyses en termes de mobilité pendant la période² sur un champ légèrement restreint par rapport à l'ensemble du flux. Il est, en effet, circonscrit aux sorties du ministère de l'Éducation nationale à l'exclusion des SES et des sorties de même niveau de l'enseignement agricole³.

Le contexte de crise de l'emploi dans lequel ces jeunes se présentent sur le marché du travail est connu : il se caractérise notamment par un chômage des moins de 25 ans supérieur à la moyenne, un allongement de la durée du chômage, et enfin une diminution de la part de l'emploi dans l'activité, au profit des diverses mesures publiques en faveur de l'insertion professionnelle qui sont restées à peu près les mêmes depuis 1984⁴.

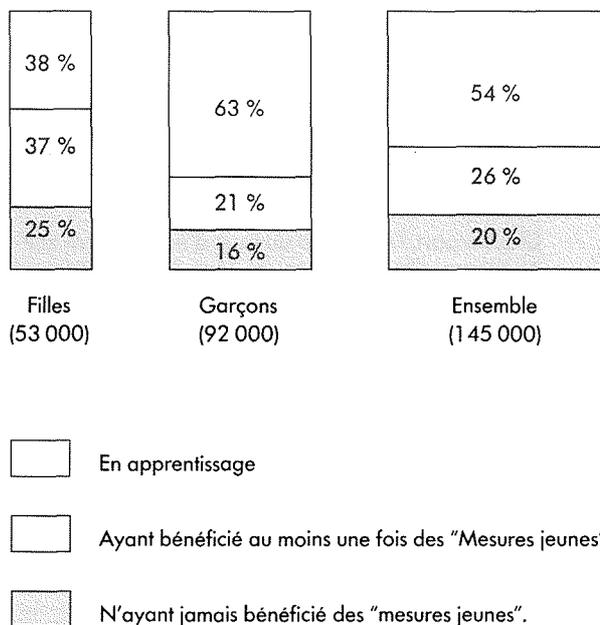
Ainsi, entre les années 1976 et 1986, la proportion des sortants de l'enseignement secondaire occupant un emploi quelques mois après leur sortie est passée de 51 à 21 %. Ce phénomène s'est révélé encore plus spectaculaire pour les jeunes sans formation puisque, malgré la décroissance des effectifs, la proportion d'emplois est tombée de 36 à 6 %⁵. En effet, la majorité d'entre eux se dirigent vers l'apprentissage et les diverses formules d'aide à l'insertion mises en place dans le cadre de la politique publique en faveur de l'emploi.

L'apprentissage tout d'abord constitue le principal débouché des sortants des niveaux VI et Vbis : en janvier, 57 % sont sous contrat d'apprentissage et 54 % sont encore dans cette situation en décembre 1987 (cf. histogramme). L'accès à cette forme d'alternance concerne surtout les garçons (63 % d'entre eux contre 38 % de filles en décembre 1987). Notons que malgré la stagnation des effectifs d'ap-

prentis depuis le début des années 80, la décroissance concomitante du flux annuel de jeunes sans formation a contribué à une augmentation du poids relatif de l'apprentissage qui n'était que de 46 % dix ans auparavant.

Les jeunes qui ne sont pas entrés en apprentissage ont eu largement recours aux « mesures pour l'emploi des jeunes », puisque la moitié d'entre eux, à un moment ou à un autre de la période, ont transité par un contrat en alternance, un stage ou un TUC.

Situation des jeunes sans formation en décembre 1987



Certes, par rapport aux années précédentes, deux types de dispositions ont pu intensifier l'entrée de la population sans formation dans ce dispositif. Tout d'abord le plan d'urgence arrêté par le gouvernement au printemps 1986 qui, par un système d'exonération des charges sociales accompagnant l'ensemble des mesures existantes, a provoqué une augmentation considérable des entrées dans les « mesures jeunes » en 1986-1987. Toutefois il faut rester prudent quant à l'appréciation de l'influence du plan sur la situation de la population des niveaux VI-Vbis car les formules dans lesquelles les jeunes étaient les plus nombreux (TUC et stages de préparation à l'emploi) sont celles sur les effectifs desquels le plan a le moins joué.

2 Cette enquête a été réalisée avec le soutien de la Délégation à la Formation professionnelle et du Service des Etudes et de la Statistique du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. La méthode et les conditions de son déroulement sont décrites en encadré.

3 Il s'agit des 145 000 jeunes qui constituent les sorties, hors enseignement agricole et hors SES, du tableau 1.

4 Année de la mise en place des formations en alternance (SIVP, contrats d'adaptation et de qualification) par la loi du 24 février et celle des TUC (travaux d'utilité collective) par le décret du 16 octobre.

5 Pour plus de détails, on se reportera à B. Declercy, « Emploi, chômage, mesures jeunes à l'issue de l'enseignement secondaire », CEREP, BREF n° 33, juin 1988.

Le panel téléphonique : outil de saisie des flux de passage dans les dispositifs mis en place en faveur de l'emploi des jeunes

L'allongement de la durée d'accès aux emplois et la place croissante des différentes « mesures jeunes » dans le processus d'insertion professionnelle ont rendu nécessaire la mise en œuvre d'un nouvel outil.

Cet outil, jamais employé pour le type d'observation qui nous intéresse, doit son originalité à l'utilisation de la technique des enquêtes téléphoniques, en prévoyant la réinterrogation à intervalles réguliers d'un échantillon constitué en panel.

Son choix provient des avantages que procure une collecte rapide des résultats, et de l'échange direct entre un enquêteur, bien formé à la connaissance des principales caractéristiques des mesures, et un jeune, pas toujours au fait de la dénomination exacte de la mesure qui le concerne. En effet, l'intérêt de la méthode téléphonique réside dans la limitation des imprécisions ou même des erreurs dont ont souvent été entachées des sources non spécifiques.

D'autre part, l'élévation du taux d'équipement téléphonique des ménages, et plus particulièrement celui des catégories concernées, permet de croire à la fiabilité de cette méthode. Actuellement, environ 90 % des ménages ouvriers et 94 % des employés sont équipés. D'autre part, le taux d'équipement est d'autant plus élevé que l'âge du chef de ménage augmente.

La base de départ du panel est l'enquête décentralisée CEREQ-DEP menée auprès des élèves sortis en 1986 des niveaux VI à IV de formation (à l'exclusion des terminales générales) sur la France entière ; la majorité des jeunes bénéficiaires des mesures est issue de ces classes.

Trois séries d'interrogation ont été prévues à partir de ce panel : décembre 1987, juin 1988 et décembre 1988. Le but de cette méthode est d'évaluer l'insertion progressive des jeunes après leur sortie du système éducatif, et de mesurer les passages par les dispositifs et les flux entre chaque mesure.

L'échantillon a été constitué à partir des adresses extraites des fichiers de l'enquête décentralisée, la recherche des numéros de téléphone a permis d'en trouver 63 %. Cette proportion, relativement faible, constitue une difficulté de l'opération. En effet, la recherche des numéros de téléphone a eu lieu dix-huit mois après la sortie des jeunes du système éducatif et pose le problème de biais éventuels. Lors d'un panel expérimental, ce doute a pu être levé. Une enquête effectuée sur le terrain auprès des jeunes dont on n'avait pas trouvé le numéro de téléphone a montré que près de 30 % des échecs sont dus aux mobilités. Ces dernières varient peu d'un niveau à l'autre. Il en est de même pour le non-équipement en téléphone (13 % des raisons d'échecs). A ces deux causes principales s'ajoutent les erreurs d'adresses, les numéros sur liste rouge, les cas où le nom de l'abonné diffère du nom de la personne recherchée.

Sur les 2 600 numéros de téléphone retenus pour la première interrogation de décembre 1987, 2 000 interviews ont pu être réalisées, auxquelles s'ajoutent 127 jeunes dont on a pu savoir qu'ils étaient au service national, soit 82 % d'appels réussis. Les raisons d'échecs sont la mobilité (21,1 %), l'absence de longue durée (12,3 %) et de courte durée (15,2 %). Le refus et les non-réponses représentent respectivement 13,7 % et 9,9 %.

Les résultats obtenus sur la situation professionnelle en février 1987 des répondants au panel téléphonique sont identiques à ceux des répondants de l'enquête décentralisée à la même date. Cette coïncidence confirme l'absence de biais des résultats du panel.

Le questionnaire du panel a été conçu de manière spécifique afin de mieux repérer les différentes « mesures jeunes », aussi bien celle qui concerne le jeune à la date de l'enquête que celle(s) où il a pu passer depuis sa sortie de l'école.

Un système de filtres et de guidages permet de tenir compte des différentes situations rencontrées et atteste de la bonne qualité des informations recueillies.

Le dispositif d'aide à l'insertion du ministère de l'Education nationale, mis en place à la rentrée 1986, a accueilli le plus souvent les jeunes sans formation, après entretien préalable, dans des sessions d'information et d'orientation à l'issue desquelles ils étaient fréquemment aiguillés vers des stages de préparation à l'emploi (20,6 % des cas) ou des SIVP (9,6 %), sans qu'il soit possible d'éva-

luer les effets de cette orientation très précoce⁶ en termes d'entrées supplémentaires dans les mesures.

Les effets conjugués de ces deux dispositions ont certainement contribué à une augmentation des

⁶ Pour plus d'information, on se reportera au « Bilan des mesures nouvelles en faveur de l'insertion des jeunes au 31 décembre 1986 », Note d'information du ministère de l'Education nationale n° 87-25, juin 1987.

entrées dans le dispositif « jeunes », mais sans doute de moindre ampleur pour les jeunes des niveaux VI-Vbis que pour ceux des autres niveaux de formation.

Tableau 2
Répartition par type de mesure *

| Types de mesures | Filles | Garçons | Ensemble |
|---|--------|---------|----------|
| Contrats de qualification Contrats d'adaptation | 6 | 15,6 | 10,8 |
| Travaux d'utilité collective (TUC) | 39,2 | 29,7 | 34,4 |
| Stages d'initiation à la vie professionnelle | 17,5 | 31,1 | 24,4 |
| Stages de préparation à l'emploi Stages de qualification | 37,3 | 23,6 | 30,4 |
| Total | 100 | 100 | 100 |

(*) L'unité de compte est ici la "mesure jeune". Un même individu peut avoir bénéficié de plusieurs "mesures".

Source : Observatoire EVA (Panel téléphonique).

Dix-huit mois après leur sortie du collège ou du lycée professionnel, pour l'ensemble de la population non passée par l'apprentissage (67 000 individus), 40 % étaient au chômage en décembre 1987, 30 % en « mesures jeunes », et 25 % en emploi. Ces chiffres confirment les observations faites précédemment : l'emploi salarié « ordinaire » ne concerne plus qu'une minorité de jeunes de niveau VI et Vbis accédant au marché du travail et cela même plus d'un an après la sortie de l'école. Les « mesures jeunes » ont, en quelque sorte, remplacé l'emploi. Elles concernent, en décembre 1987, exactement la même proportion de garçons et de filles. Le reste de la population est au service national ou au chômage s'il s'agit des garçons, et uniquement au chômage pour les filles (tableau 3).

Les jeunes qui n'ont pas bénéficié des « mesures » au cours des dix-huit mois sont massivement au chômage, et il s'agit majoritairement d'un chômage de longue durée⁷ puisque la plupart de ces jeunes, au chômage en décembre 1987, l'étaient déjà au mois de janvier précédent. Par ailleurs la situation des jeunes filles est, de loin, la plus difficile : 72 % de celles qui n'ont pas bénéficié des « mesures » sont au chômage en décembre 1987 et 65 % l'étaient déjà en janvier de la même année ; pour

⁷ Le mode de recueil des informations de l'enquête (deux points d'observation en janvier et décembre 1987) interdit d'être formel sur la permanence d'un chômage repéré aux deux dates.

les garçons, les chiffres étaient respectivement de 38 et 20 %. Le service national contribue à une « meilleure » situation d'ensemble des garçons, lesquels sont aussi davantage en emploi.

On retiendra deux caractéristiques du passage par les « mesures jeunes ». Tout d'abord, la moitié des jeunes qui bénéficient de ces mesures en décembre 1987 étaient déjà concernés par ces mesures en janvier 1987, nombre d'entre eux ayant enchaîné deux formules différentes pendant cette période. D'autre part, le passage par « les mesures jeunes » ne semble pas avoir amélioré la situation des filles : 17 % de celles ayant bénéficié de « mesures » en janvier 1987 avaient un emploi en décembre contre 52 % des garçons.

Ajoutons pour tempérer quelque peu ce bilan que les jeunes qui n'ont pas bénéficié d'une mesure et qui sont entrés dans l'emploi « ordinaire » paraissent relativement stables : la majorité de ceux qui sont en emploi en décembre 1987 l'étaient déjà en janvier. Mais, là aussi, il s'agit surtout des garçons.

Tableau 3
Évolution de la situation des jeunes sans formation en janvier et décembre 1987 (hors apprentissage)

— N'ayant pas bénéficié des "mesures jeunes"

| Situation | Filles | | Garçons | | Total | |
|--|--------|--------|---------|--------|-------|--------|
| | % | Eff. | % | Eff. | % | Eff. |
| Au service militaire en décembre 1987 | | | 22,7 | 3 500 | 12,1 | 3 500 |
| En emploi en janvier et décembre 1987 | 14,4 | 1 950 | 26,8 | 4 000 | 21 | 5 950 |
| En emploi en décembre 1987 | 13,3 | 1 800 | 12,6 | 1 900 | 12,9 | 3 700 |
| Au chômage en janvier et décembre 1987 | 65,4 | 8 800 | 20,5 | 3 000 | 41,4 | 11 800 |
| Au chômage en décembre 1987 | 6,9 | 950 | 17,4 | 2 600 | 12,5 | 3 550 |
| Total | 100 | 13 500 | 100 | 15 000 | 100 | 28 500 |

— Ayant bénéficié des "mesures jeunes"

| Situation | Filles | | Garçons | | Total | |
|---|--------|--------|---------|--------|-------|--------|
| | % | Eff. | % | Eff. | % | Eff. |
| En emploi en janvier et décembre 1987 | 1,7 | 300 | 5 | 950 | 3,3 | 1 250 |
| En emploi en décembre 1987 | 6,2 | 1 200 | 23,9 | 4 500 | 15 | 5 700 |
| "En mesure" en janvier et décembre 1987 | 27,5 | 5 400 | 27,7 | 5 300 | 27,6 | 10 700 |
| "En mesure" en décembre 1987 | 23,7 | 4 700 | 23,7 | 4 500 | 23,7 | 9 200 |
| Au chômage en janvier et décembre 1987 | 9,7 | 1 900 | 2,6 | 500 | 6,2 | 2 400 |
| Au chômage en décembre 1987 | 31,2 | 6 000 | 17,1 | 3 250 | 24,2 | 9 250 |
| Total | 100 | 19 500 | 100 | 19 000 | 100 | 38 500 |

Ainsi, bien qu'en diminution régulière, le flux des jeunes quittant le système scolaire sans formation professionnelle est encore important puisqu'on peut l'évaluer, à l'exception de ceux qui entament un apprentissage, à près de 96 000 jeunes⁸. Ceux-ci traversent, en fortes proportions, le dispositif des mesures publiques en faveur de l'insertion des jeunes et donc ce dernier a atteint en partie ses objectifs bien que 12 000 jeunes, probablement en chô-

⁸ Estimation de l'ensemble des sorties des niveaux VI-Vbis, y compris SES, enseignement agricole et abandons d'apprentissage.

Ensemble

| Situation | Filles | | Garçons | | Total | |
|---|--------|--------|---------|--------|-------|--------|
| | % | Eff. | % | Eff. | % | Eff. |
| Au service militaire en décembre 1987 | | | 10,1 | 3 400 | 5,2 | 3 400 |
| En emploi en janvier et décembre 1987 | 6,9 | 2 200 | 14,8 | 5 000 | 10,9 | 7 200 |
| En emploi en décembre 1987 | 9,1 | 3 000 | 18,9 | 6 500 | 14,1 | 9 500 |
| "En mesure" en janvier et décembre 1987 | 16,2 | 5 400 | 15,3 | 5 200 | 15,7 | 10 600 |
| "En mesure" en décembre 1987 | 14 | 4 600 | 13,1 | 4 400 | 13,6 | 9 000 |
| Au chômage en janvier et décembre 1987 | 32,6 | 10 800 | 10,6 | 3 600 | 21,3 | 14 400 |
| Au chômage en décembre 1987 | 21,2 | 7 000 | 17,2 | 5 900 | 19,2 | 12 900 |
| Total | 100 | 33 000 | 100 | 34 000 | 100 | 67 000 |

Source : Observatoire EVA (Panel Téléphonique).

mage de longue durée, n'ont été concernés par aucune des mesures en question. Ce chômage touche principalement les jeunes filles et c'est probablement pour cette raison que la « visibilité sociale » de ce phénomène est encore limitée.

Luc Chevalier et Serge Zilberman, *CEREG*